

SAINT JEAN DE FOS

- BULLETIN MUNICIPAL n° 1 -

Mai 2008



Le mot du Maire

Les élections municipales qui m'ont porté à la tête d'une équipe sont terminées depuis deux mois maintenant. Hors la fièvre et les agitations compréhensibles de ces instants, l'heure est au rassemblement pour agir dans l'intérêt général de toutes et tous.

Le conseil municipal a déjà entrepris un travail de fond, certains résultats sont visibles, des choix et décisions importantes ne tarderont pas à émerger.

Ce premier bulletin est axé essentiellement sur la présentation du budget communal. Les différents documents budgétaires de la commune, du service eau-assainissement et du CCAS (comptes administratifs 2007 et budgets prévisionnels 2008) ont été votés le 28 avril dernier à la majorité (Yvan BURTIN s'est abstenu et Guy Charles AGUILAR a voté contre).

Un autre bulletin, couvrant un éventail plus important de la vie municipale, sera édité fin juin.

La fréquence trimestrielle de parution des bulletins municipaux sera complétée par des réunions publiques dont la première, dès le mois de septembre 2008, sera l'occasion d'expliquer, d'écouter, et d'échanger sur tous les sujets que vous souhaiterez aborder.

Le Maire
Jean-François RUIZ

GARDE CHAMPETRE

Après avoir étudié les possibilités d'embauche d'un policier municipal ou d'intervention d'un agent de police extérieur (dépendant du poste de police d'une commune voisine), un appel à candidature a été envoyé au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour la recherche d'un garde champêtre. Ce choix attendu avec impatience devrait aboutir dès l'automne 2008.

En attendant, et ce dès le début du mois de juin, la problématique du stationnement dans le village sera confiée à Francis RIVAS en relation directe avec le Maire.

PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 11 février 2008 et remplaçant de ce fait le Plan d'Occupation des Sols (POS), fait l'objet de deux recours en annulation auprès du Tribunal Administratif.

Le premier recours émane de propriétaires qui, dans le cadre d'une démarche « familiale », contestent le document d'urbanisme. Rappelons cependant, à toutes fins utiles, que ce même document a été salué par les services de l'état pour sa cohérence, pour son respect de l'intérêt général, pour sa pertinence en matière d'utilisation et de gestion de l'espace.

Le second recours, qui émane de Monsieur Guy Charles AGUILAR, est pour le moins fantaisiste lorsque l'on sait qu'avec Jean-François RUIZ, il a été grandement impliqué dans la conception de ce document et en particulier le règlement de zonage du PLU. Cette parenthèse ne trouve sa justification qu'au travers de sa volonté d'entraver le bon fonctionnement de la Municipalité en place.

FLASH INFO : DEVIATION TEMPORAIRE RD27

Le Conseil Général de l'Hérault va refaire, à ANIANE, le revêtement de la portion de chaussée comprise entre la bifurcation Route de Puéchabon et la caserne des pompiers. **La route sera fermée à ce niveau du 9 au 23 juin.** Une déviation sera mise en place par Saint Jean de Fos pour les véhicules de Saint Guilhem, Viol le Fort, Saint Martin de Londres et Puéchabon, mais surtout pour les camions de la centrale à béton. Un arrêté municipal de modification de la circulation sera pris et diffusé dans les plus brefs délais (tableau d'affichage mairies + article midi libre).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

< Section de fonctionnement >

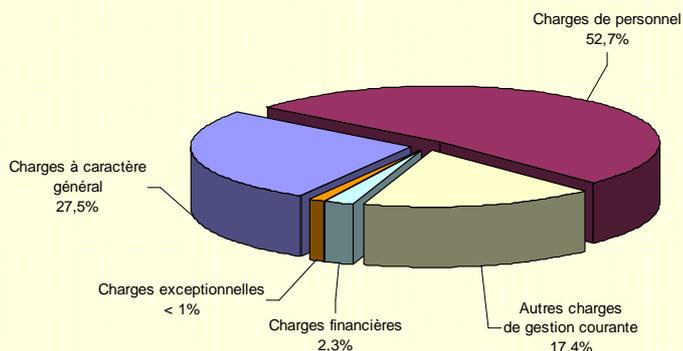
Cette section concerne l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires pour le bon fonctionnement des services de la mairie.

Déficit de fonctionnement reporté de 2006 :	0,00 €	
Dépenses de fonctionnement 2007 :	751 252,74 €	100,0 %
➤ Charges à caractère général (chap. 011)	206 820,10 €	27,5 %
➤ Charges de personnel (chap. 012)	396 193,93 €	52,7 %
➤ Autres charges de gestion courante (chap. 65)	130 785,67 €	17,4 %
➤ Charges financières (chap. 66)	17 294,89 €	2,3 %
➤ Charges exceptionnelles (chap. 67)	158,15 €	0,0 %
Excédent de fonctionnement reporté de 2006 :	0,00 €	
Recettes de fonctionnement 2007 :	808 936,54 €	100,0 %
➤ Atténuation de charges (chap. 013)	38 233,46 €	4,7 %
➤ Produits des services (chap. 70)	47 173,58 €	5,8 %
➤ Impôts et taxes (chap. 73)	441 675,69 €	54,6 %
➤ Dotations et participations (chap. 74)	267 127,41 €	33,0 %
➤ Autres produits de gestion courante (chap. 75)	14 691,98 €	1,8 %
➤ Produits exceptionnels (chap. 77)	34,42 €	0,0 %

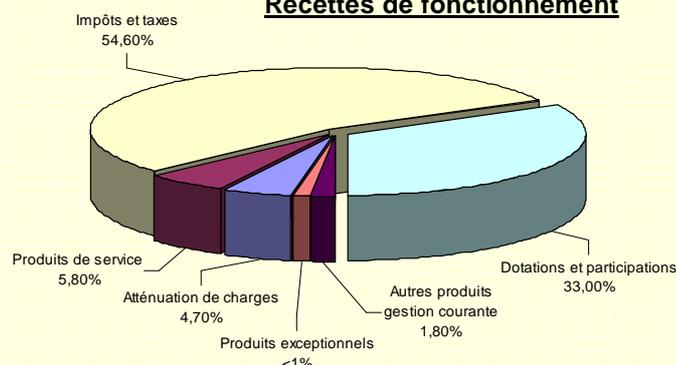
Résultat de l'exercice 2007 :

excédent de 57 683,80 €

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Le conseil municipal a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2007 à la section de fonctionnement 2008 (chapitre R002).

< Section d'investissement >

Cette section concerne l'ensemble des dépenses et des recettes correspondant aux réalisations et/ou acquisitions de la commune.

D'une manière générale, dans cette section, les dépenses qui contribuent à l'enrichissement du patrimoine correspondent en grande partie au coût des travaux (pour la réfection d'une rue par exemple) ou à des achats d'investissement (pour une acquisition foncière ou l'achat d'une camionnette par exemple). Les recettes correspondent, quant à elles, aux excédents antérieurs reportés, aux subventions perçues, et aux emprunts contractés pour financer les projets.

En 2007, les principales opérations d'investissement ont été les suivantes :

- ❖ Aménagement de l'avenue Gaston BRES (avenue qui passe devant la poste jusqu'à la place du village), pour un montant de **474 326,93 € TTC**,

- ❖ Construction de l'école maternelle, pour un montant total de **764 517,50 € TTC**,
- ❖ Réalisation d'aménagements sécuritaires (devant l'école publique et au niveau du petit rond point de la salle polyvalente), pour un montant de **56 150,15 € TTC**.

Ces opérations ont été subventionnées (en grande partie par le Conseil Général et l'Etat) à hauteur de 407 853 € ; un emprunt de 600 000 € a été réalisé par la commune pour régler la différence.

A titre d'information, rappelons que la commune récupérera en 2009, au titre du FCTVA, près de 80 % de la TVA versée pour toutes ces opérations, soit environ 200 000 €.

Déficit d'investissement reporté de 2006 :	0,00 €
Dépenses d'investissement 2007 :	1 382 102,61 €
Excédent d'investissement reporté de 2006 :	284 640,01 €
Recettes d'investissement 2007 :	1 011 347,25 €
Résultat de l'exercice 2007 :	déficit de 86 115,35 €

Le déficit constaté au 31/12/2007 résulte du décalage d'encaissement des soldes de subvention (139 150,00 €) correspondant aux travaux exécutés et réglés en totalité en 2007.

Le conseil municipal a reporté le déficit d'investissement 2007 au chapitre D001 de la section d'investissement 2008, et le reste à encaisser 2007 au chapitre 13 (recettes).

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

< Section de fonctionnement >

Cette section concerne l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires pour le bon fonctionnement du service eau-assainissement de la municipalité.

Déficit de fonctionnement reporté de 2006 :	0,00 €	
Dépenses de fonctionnement 2007 :	145 005,64 €	100,0 %
➤ Charges à caractère général (chap. 011)	32 100,27 €	22,1 %
➤ Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	24 452,00 €	16,9 %
➤ Autres charges de gestion courante (chap. 65)	60 805,60 €	41,9 %
➤ Dotations aux amortissements (chap. 68)	27 647,77 €	19,1 %
Excédent de fonctionnement reporté de 2006 :	41 535,78 €	
Recettes de fonctionnement 2007 :	154 033,70 €	100,0 %
➤ Ventes produits fab, prest serv, mar (chap. 70)	146 768,77 €	95,3 %
➤ Subventions d'exploitation (chap. 74)	7 264,93 €	4,7 %
Résultat de l'exercice 2007 :	excédent de 50 563,84 €	

Le conseil municipal a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2007 à la section de fonctionnement 2008 (chapitre R002).

< Section d'investissement >

Déficit d'investissement reporté de 2006 :	0,00 €
Dépenses d'investissement 2007 :	34 078,16 €
Excédent d'investissement reporté de 2006 :	269 131,69 €
Recettes d'investissement 2007 :	36 155,26 €
Résultat de l'exercice 2007 :	excédent de 271 208,79 €

L'excédent d'investissement 2007 est reporté à la section d'investissement 2008.

BUDGETS PRIMITIFS 2008

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

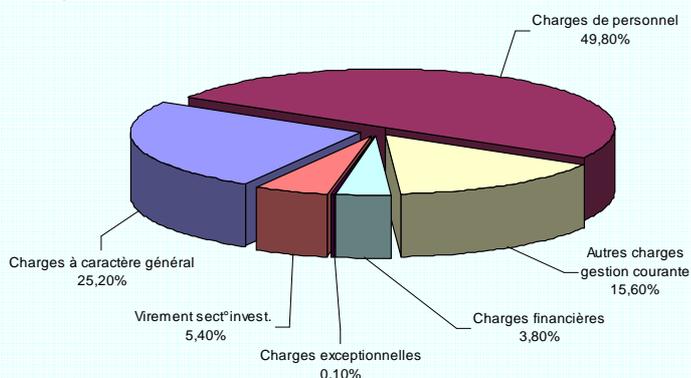
< Section de fonctionnement >

Pour 2008, le conseil municipal a voté le budget de fonctionnement prévisionnel suivant :

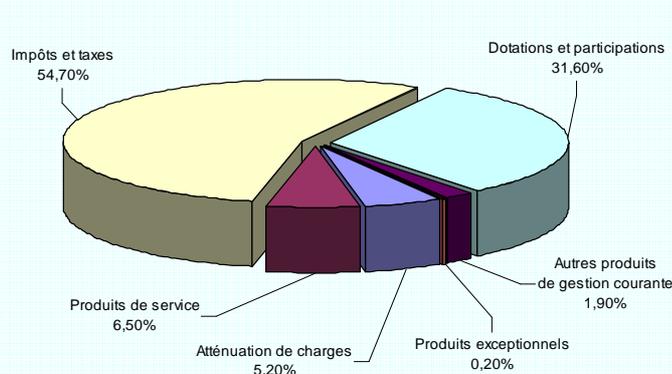
Déficit de fonctionnement reporté de 2007 :	0,00 €	
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2008 :	919 254,00 €	100,0 %
➤ Charges à caractère général (chap. 011)	231 500,00 €	25,2 %
➤ Charges de personnel (chap. 012)	458 000,00 €	49,8 %
➤ Autres charges de gestion courante (chap. 65)	143 472,00 €	15,6 %
➤ Charges financières (chap. 66)	35 313,00 €	3,8 %
➤ Charges exceptionnelles (chap. 67)	1 000,00 €	0,1 %
➤ Virement à la section d'investissement (chap. 023)	49 969,00 €	5,4 %
Excédent de fonctionnement reporté de 2007 :	57 684,00 €	
Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2008 :	861 570,00 €	100,0 %
➤ Atténuation de charges (chap. 013)	44 997,00 €	5,2 %
➤ Produits des services (chap. 70)	56 250,00 €	6,5 %
➤ Impôts et taxes (chap. 73)	471 641,00 €	54,7 %
➤ Dotations et participations (chap. 74)	272 632,00 €	31,6 %
➤ Autres produits de gestion courante (chap. 75)	16 000,00 €	1,9 %
➤ Produits exceptionnels (chap. 77)	50,00 €	0,0 %

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 49 969 €.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



< Section d'investissement >

Contrairement à l'année 2007 marquée par la réalisation de grosses opérations d'investissement, le budget d'investissement voté pour 2008 affiche une faible voilure puisqu'aucun projet significatif n'a été inscrit à ce jour. Seuls quelques "petits travaux" d'amélioration de l'existant et de rafraîchissement des bâtiments communaux sont à l'ordre du jour, pour une enveloppe globale de 115 000 €.

Le conseil municipal a voté le budget d'investissement prévisionnel équilibré comme suit :

Déficit d'investissement reporté de 2007 :	86 116,00 €
Dépenses d'investissement 2008 :	188 762,00 €
➤ Immobilisations incorporelles (chap. 20, sauf 204)	4 000,00 €
➤ Immobilisations corporelles (chap. 21)	115 000,00 €
➤ Immobilisations en cours (chap. 23)	19 894,00 €
➤ Remboursement d'emprunts (chap. 16)	49 868,00 €

Excédent d'investissement reporté de 2007 :	0,00 €
Recettes d'investissement 2008 :	274 878,00 €
➤ Subvention d'investissement (chap. 13)	192 311,00 €
➤ Dotations Fonds divers Réserves (chap. 10 hors 1068)	32 598,00 €
➤ Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)	49 969,00 €

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

< Section de fonctionnement >

Pour 2008, le conseil municipal a voté le budget de fonctionnement prévisionnel "eau-assainissement" suivant :

Déficit de fonctionnement reporté de 2007 :	0,00 €	
Dépenses de fonctionnement 2008 :	253 004,00 €	<i>100,0 %</i>
➤ Charges à caractère général (chap. 011)	52 000,00 €	<i>20,6 %</i>
➤ Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	50 000,00 €	<i>19,8 %</i>
➤ Autres charges de gestion courante (chap. 65)	71 228,00 €	<i>28,1 %</i>
➤ Virement à la section d'investissement (chap. 023)	55 998,00 €	<i>22,1 %</i>
➤ Opérations d'ordre entre section (chap. 042)	23 778,00 €	<i>9,4 %</i>
Excédent de fonctionnement reporté de 2007 :	50 563,00 €	
Recettes de fonctionnement 2008 :	202 441,00 €	<i>100,0 %</i>
➤ Ventes produits fab, prest serv, mar (chap. 70)	192 000,00 €	<i>94,8 %</i>
➤ Subventions d'exploitation (chap. 74)	4 000,00 €	<i>2,0 %</i>
➤ Produits exceptionnels (chap. 77)	6 441,00 €	<i>3,2 %</i>

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement, au profit de la section d'investissement, est de 79 776,00 €.

< Section d'investissement >

Le budget d'investissement voté pour 2008 est conséquent compte tenu des deux importantes opérations d'investissement inscrites, à savoir :

- ❖ Réalisation des travaux relatifs à l'assainissement collectif des secteurs "Las Paures", "Labadou" et quartiers Nord village, pour un montant total estimé à **620 000,00 € TTC** (en projet),
- ❖ Réalisation des travaux de renouvellement des réseaux eau potable et eaux usées au niveau du chemin des Plantades, du chemin des Fontenilles, du chemin du Four des Oules, et de la rue ancien hôpital, pour un montant total de **220 000,00 € TTC** (déjà réalisé).

Grace à la disponibilité du schéma directeur d'assainissement (rappelons que ce dossier a abouti en 2007, et qu'il a été mis en application début 2008 en même temps que le PLU), la commune pourra prétendre, pour la 1^{ère} opération, à une part subventionnée importante (probablement entre 40 et 50 %, essentiellement par le Département et l'Agence de l'eau).

Le conseil municipal a voté le budget d'investissement prévisionnel équilibré comme suit :

Déficit d'investissement reporté de 2007 :	0,00 €
Dépenses d'investissement 2008 :	846 000,00 €
➤ Immobilisations corporelles (chap. 21)	6 000,00 €
➤ Immobilisations en cours (chap. 23)	840 000,00 €
Excédent d'investissement reporté de 2007 :	271 208,00 €
Recettes d'investissement 2008 :	574 792,00 €
➤ Subvention d'investissement (chap. 13)	329 703,00 €
➤ Emprunts et dettes assimilées (chap. 16)	164 571,00 €
➤ Dotations Fonds divers Réserves (chap. 10)	742,00 €
➤ Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)	55 998,00 €
➤ Opérations d'ordre entre section (chap. 040)	23 778,00 €

FISCALITÉ

Le Conseil Municipal a voté une augmentation du taux de la taxe d'habitation (TH) de 1,48 pt et du taux de la taxe 'foncier bâti' (TFB) de 1,66 pt. Le taux de la taxe 'foncier non bâti' (TFNB) reste, quant à lui, inchangé compte tenu de la persistance de la crise que traverse le monde viticole.

	Saint Jean de Fos		Département	National
	Taux 2007	Taux 2008	Taux moyen 2007	Taux plafonds communaux 2008
Taxe d'habitation (TH)	10,72	12,20	17,48	43,70
Taxe foncière (bâti) (TFB)	21,54	23,20	25,42	63,55
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	82,50	82,50	74,77	186,93

Le produit attendu de la fiscalité pour 2008 est en augmentation de 12,26 % (+ 51 997 €). Il résulte, pour une part, de la variation physique des bases d'imposition notifiées, ce qui se traduit par une augmentation du produit de 17 146 € (4 %), l'autre part (34 851 €, soit 8,26 %) résulte de la revalorisation des taux pour 2008.

PRODUIT DES TAXES ANNEE 2008	Taux votés	Base d'imposition	Produit attendu
Taxe d'habitation	12,20	1 354 000	165 188 €
Taxe foncière bâti	23,20	976 700	226 594 €
Taxe foncière non bâti	82,50	59 300	48 923 €
TOTAL	---	---	440 705 €

Le total des allocations compensatrices versées par l'Etat pour exonérations ou abattements s'élève à 35 314 €, ce qui porte l'ensemble de la fiscalité attendue pour 2008 à **476 019 €**, produit nécessaire à l'équilibre du budget dans l'optique d'embauche d'un garde municipal.

INDEMNITÉS ÉLUS

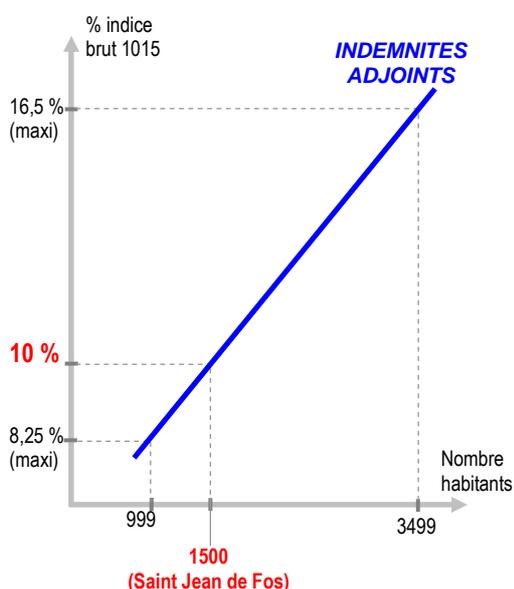
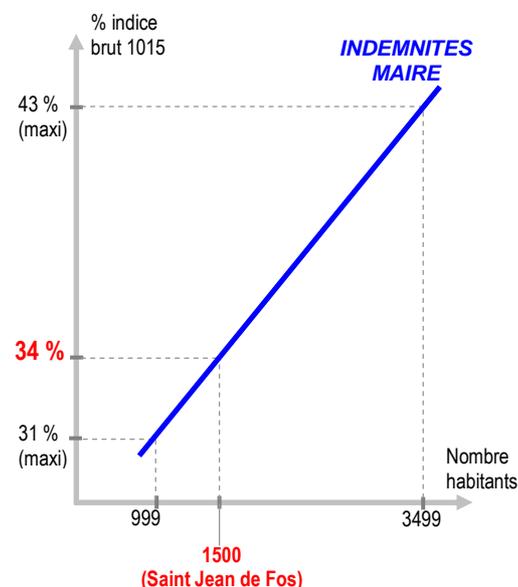
Par délibération du conseil municipal, en date du 28 avril 2008, l'indemnité mensuelle du maire a été fixée à 34 % de l'indice brut 1015 (soit 1272 €), et celle des adjoints à 10 % de l'indice brut 1015 (soit 374 €). Dans la strate de population 1000/3500 habitants, les positionnements retenus correspondent à une population de 1500 habitants, ce qui est le cas pour Saint Jean de Fos (voir les courbes jointes ci-après).

Pour le calcul des indemnités, la législation fixe des maxima par strate de population. Ainsi, pour Saint Jean de Fos qui compte aujourd'hui environ 1500 habitants (strate 1000 à 3500 hab.), l'indemnité plafond pour le maire est définie à 43 % de l'indice brut 1015 (soit 1608,74 €/mois), et l'indemnité plafond pour les adjoints est fixée à 16,5 % de l'indice brut 1015 (soit 617,31 €/mois).

Au 1^{er} mars 2008, l'indice brut 1015 vaut, annuellement, 44895,07 €.

Indemnités maximales des Maires à compter du 1^{er} mars 2008

POPULATION MUNICIPALE (du dernier recensement)	TAUX MAXIMAL DES MAIRES (en %) de l'indice brut de référence 1015	INDEMNITES DES MAIRES	
		Montant	
		Annuel	Mensuel
- de 500	17%	7 632.16	636.01
de 500 à 999	31%	13 917.47	1 159.79
de 1 000 à 3 499	43%	19 304.88	1 608.74
de 3 500 à 9 999	55%	24 692.29	2 057.69
de 10 000 à 19 999	65%	29 181.80	2 431.82
de 20 000 à 49 999	90%	40 405.56	3 367.13
de 50 000 à 99 999	110%	49 384.58	4 115.38
100 000 et plus	145%	65 097.85	5 424.82



Indemnités maximales des Adjointes et Conseillers à compter du 1^{er} mars 2008

POPULATION MUNICIPALE (du dernier recensement)	TAUX MAXIMAL des adjoints (en % de l'IB 1015)	INDEMNITES DES ADJOINTS		CONSEILLERS
		Montant		Montant mensuel
		Annuel	Mensuel	
- de 500	6.60%	2 963.07	246.92	
de 500 à 999	8.25%	3 703.84	308.65	
de 1 000 à 3 499	16.50%	7 407.69	617.31	
de 3 500 à 9 999	22.00%	9 876.92	823.08	
de 10 000 à 19 999	27.50%	12 346.14	1 028.85	
de 20 000 à 49 999	33.00%	14 815.37	1 234.61	
de 50 000 à 99 999	44.00%	19 753.83	1 646.15	
de 100 000 à 200 000	66.00%	29 630.75	2 469.23	224.48
Plus de 200 000	72.50%	32 548.93	2 712.41	224.48

TAXE SUR LES CESSIONS DE TERRAINS

Le conseil municipal a adopté la **Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains**.

L'article 26 de la loi de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement institue, à compter du 1^{er} janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan local d'urbanisme, dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser,
- ou par une carte communale, dans une zone constructible.

La taxe ne s'applique pas notamment dans les cas suivants :

- lorsque le prix de cession du terrain est inférieur au prix d'acquisition majoré de 200 %,
- aux cessions portant sur des terrains classés en constructible depuis plus de 18 ans,
- aux cessions dont le montant est inférieur à 15 000 €.

La taxe forfaitaire est égale à 10 % (taux) des 2/3 (assiette) du montant de la cession.

Elle n'est exigible qu'une seule fois (1^{ère} cession à titre onéreux, intervenue après son classement en terrain constructible) pour chaque terrain.

ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE

Jean-François RUIZ

Maire

COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS

Ouvert du Lundi au jeudi
De 8H à 12H et de 13H30 à 17H
Vendredi de 8H à 12H

SECRETARIAT

Maryse FOURES
Administratif

Alain ARNAUD
Secrétaire Général



GARDE MUNICIPAL

Pierre KORPAL
1^{er} Adjoint



Gilles COUGOUREUX
2^{ème} Adjoint



Franck VIDAL
3^{ème} Adjoint



Christine LANAVE
4^{ème} Adjointe



COMMISSION

**FINANCES
COMMUNALES**

- Préparation des Budgets
- Suivis budgétaires

Jocelyne KUZNIAK
Thierry FABRE
Didier LAMONT
G.C. AGUILAR

COMMISSION

**INFORMATION
COMMUNICATION**

- Réalisation des bulletins municipaux
- Gestion de l'Information
- Développement des modes de communication

Pascal DELIEUZE
Didier LAMONT
Esther BRES
Yvan BURTIN

COMMISSION

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

- Urbanisme
- Environnement
- Equipements publics

Claude DESTAND
Guy CAPELLI
Pascal DELIEUZE
Yvan BURTIN

COMMISSION

TRAVAUX

- Voirie, Réseaux Divers (VRD)
- Bâtiments communaux

Thierry FABRE
Pascal DELIEUZE
Didier LAMONT
G.C. AGUILAR

COMMISSION

QUALITÉ DE VIE

- Encadrement du personnel technique
- Entretien quotidien du village

Jocelyne KUZNIAK
Pascal DELIEUZE
Guy CAPELLI
Thierry FABRE

COMMISSION

**VIE ASSOCIATIVE
ET ANIMATIONS**

- Vie associative
- Fêtes et cérémonies

Séverine SERIEIS
Thierry FABRE
Claude DESTAND
Guy CAPELLI

COMMISSION

**VIVRE
AU VILLAGE**

- Aide sociale (CCAS)
- Vie scolaire et périscolaire
- Encadrement du personnel scolaire et périscolaire
- Jeunesse
- Action auprès des aînés

Jocelyne KUZNIAK
Esther BRES LEAL
Séverine SERIEIS
Thierry FABRE

COMMISSION

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
CULTUREL**

- Culture
- Patrimoine
- Tourisme
- Commerces, artisanat et entreprises

Séverine SERIEIS
Claude DESTAND
Didier LAMONT
Yvan BURTIN